

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 010-269/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet
DDEAIAG 11/6009/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales.

Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

MPM a depuis leur création soutenu deux associations qui œuvrent pour le développement des activités liées à l'audiovisuel et au multimédia : Pôle Sud Image qui rassemble les professionnels de l'image et MedMultimed qui rassemble les professionnels du multimédia.

Le paysage audiovisuel et multimédia est entré en 2009, dans une phase de profonde et rapide mutation qui repose sur des modifications technologiques majeures (numérique, haute définition, nouvelles méthodes de reportage, nouveaux canaux de diffusion), la demande s'est tassée et l'activité a globalement stagné. Les prix et les effectifs n'ont quasiment pas subi de modifications. Parmi elles, les entreprises de conseil en publicité et d'ingénierie informatique ont été plus touchées, les prix et les effectifs ont diminué.

Dans un marché en diminution, ces deux associations ont décidé de se rassembler et de créer une association unique : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet. Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers sur les différents écrans, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

L'association qui s'est créée le 12 octobre 2010 rassemble aujourd'hui 85 entreprises de l'audiovisuel et 86 entreprises du multimédia. Le projet stratégique est de devenir d'ici cinq ans un cluster des activités transmédia de référence pour l'Europe du Sud et la Méditerranée.

Les objectifs du Pôle se structurent autour de trois grands axes stratégiques :

- Appropriation du transmédia, des nouveaux usages et des mutations profondes du secteur,
- Exploration et innovation des modèles économiques et des modèles créatifs du transmédia,
- Développement des entreprises à travers leur rayonnement et reconnaissance internationale et renforcement de leur organisation interne.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le plan d'action pour 2011 :

Accompagnement à l'international et événements,
Formation et aide à la professionnalisation,
Animation du réseau et émergence de projets,
Métiers de la filière,
Soutiens aux projets structurants,
Création, innovation et financement des projets transmédia.

Elle est présidée par Paul Saadoun avec Magali Guyon co-présidente et Cyrille Pérez trésorier.

Le budget prévisionnel de PRIMI, pour 2011, s'élève à 642.459 euros. Il est en augmentation de 4,52 % par rapport aux budgets prévisionnels cumulés des deux associations en 2010 (614.650 euros de budget prévisionnel).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Achats :	273.950 euros
Salaires et charges :	249.699 euros
Services extérieurs :	85.560 euros
Loyers et charges :	19.750 euros
Impôts et frais financiers :	13.500 euros

La masse salariale représente 38,87 % des dépenses (6 collaborateurs).

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca :	300.000 euros
Feder :	165.000 euros
Entreprises :	95.459 euros
MPM :	40.000 euros
Département 13 :	27.000 euros
Marseille :	15.000 euros

Les entreprises représentent 14,86 % du total des recettes.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de participer, au titre de l'année 2011, à l'animation de l'association PRIMI, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 39.000 euros dont les modalités d'attribution sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet qui regroupe 171 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 39 000 euros à l'association PRIML.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Crédits de Paiement 2011 : 500 000 euros
Crédits de Paiement 2012 : 500 000 euros
Crédits de Paiement 2013 : 1 500 000 euros
Crédits de Paiement 2014 : 1 300 000 euros
Crédits de Paiement 2015 : 1 094 000 euros
Crédits de Paiement 2016 : 113 000 euros

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI